

PROGRAMME DE PLANTATION CAMPAGNE 2018/2019 - à remplir

N° CVI : **Raison Sociale :**

Détail des plantations prévues					Action de restructuration (1)	Droits de plantation utilisés							
Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement			Nom de l'AOC ou IGP	Type droit utilisé (2)	Année arrachage (réalisée ou à venir)	Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement	
			entre rang	entre pieds								entre rang	entre pieds
SURFACE TOTALE							SURFACE TOTALE						

(1) Type d'actions éligibles : indiquer le code correspondant dans la case

(2) Origine des droits : indiquer le code correspondant dans la case

RVP = Reconversion variétale par plantation : changement de cépage par rapport au droit utilisé

NC = arrachage effectué sans contrôle FranceAgriMer

RMD = Replantation d'une vigne avec modification d'au moins 10% de la densité. Si une exploitation choisit le changement de densité à la hausse comme à la baisse, cette dernière sera dans l'obligation de déterminer un objectif d'écartement cible à atteindre.

C = arrachage effectué avec contrôle FranceAgriMer (**joindre copie de la notification de résultat de contrôle**)

PA = plantation anticipée

RL : relocalisation (uniquement en cas de re délimitation sur certaines appellations-cf notice d'information)